



6ème vague de labellisation E3D

publié le 25/03/2021 - mis à jour le 29/05/2021

Labellisation des écoles, des établissements et des territoires éducatifs

Descriptif :

Démarche qualité pour reconnaître les actions, les projets et les initiatives s'inscrivant dans une démarche globale pour le développement durable. Retour des dossiers pour le 3 juin.

Sommaire :

- Labellisation E3D
- Candidater
- Modalités

L'académie lance la 6ème vague de la labellisation E3D, une démarche qualité pour reconnaître les actions, les projets et les initiatives qui s'inscrivent dans une démarche globale pour le développement durable. Cette vague, conformément à la [circulaire "Renforcement de l'éducation au développement durable - Agenda 2030"](#) [🔗](#) publiée au BOEN n°36 du 24 septembre 2020, peut déboucher à **la labellisation des écoles, des établissements** mais aussi des **territoires éducatifs**.

 [Courrier de madame la rectrice - Lancement de la 6ème vague de labellisation E3D.](#) (PDF de 1.3 Mo)
Courrier envoyé aux directeurs d'école et chefs d'établissements

● Labellisation E3D

▶ A l'issue de la 5ème vague de labellisation E3D, l'Académie avait décernée plus [125 labels à des écoles et des établissements scolaires](#) [🔗](#)

▶ Cette labellisation E3D est une démarche qualité qui doit permettre de valoriser, promouvoir, partager de les démarches globales pour un développement durable dans les écoles, les établissements scolaires et les territoires éducatifs (réseaux écoles-collège, d'éducation prioritaire, ECLORE, cité scolaire, circonscription).

Cette labellisation est une reconnaissance pour les équipes éducatives et les élèves engagés dans le développement durable. Elle valorise le travail collectif et collaboratif au sein de l'école, de l'établissement ou d'un territoire éducatif, et aussi le travail partenarial avec des acteurs du territoire : élus, associations, acteurs privés.

Cette démarche s'inscrit dans les quatre parcours éducatifs, notamment dans le parcours citoyen et aussi les parcours santé, avenir et d'éducation artistique et culturelle.

 [Cahier des charges pour la labellisation E3D](#) (PDF de 427.5 ko)
écoles, établissements, territoires éducatifs

● Candidater

Les écoles, les établissements du second degré, des territoires éducatifs peuvent postuler pour obtenir un des trois labels récompensant la démarche globale mise en oeuvre en remplissant le dossier de candidature.

▶ Les écoles désirant candidater à la labellisation se rapprocheront du correspondant EDD départemental et informeront de cette démarche l'IEN de la circonscription.

▶ Dans le cas d'un EPLE, le chef d'établissement s'engage à mobiliser solidairement tous les usagers de l'établissement, autour d'objectifs clairement définis et sur des actions fédératrices évaluables et s'inscrivant dans la

durée.

► Les pilotes de réseaux (écoles-collèges, REP/REP+, ECLORE, cités scolaires, circonscriptions) prendront contact avec les référents départementaux et académiques.

 [Fiche de candidature au label E3D pour les écoles et établissements](#) (Word de 960.3 ko)
6ème vague

 [Fiche de candidature au label E3D pour les territoires éducatifs](#) (Word de 892.9 ko)

● Modalités

Les dossiers de candidature devront être :

- complétés numériquement
- renvoyés informatiquement pour le **3 juin 2021** à l'adresse **edd@ac-poitiers.fr**.

Les candidatures à la labellisation E3D seront évaluées selon les critères de l'échelle descriptive globale suivante :

 [Echelle descriptive globale - Labellisation E3D pour les écoles et établissements du second degré](#) (PDF de 116.2 ko)
Académie de Poitiers

 [Echelle descriptive globale - Labellisation E3D pour les territoires éducatifs](#) (PDF de 107.8 ko)
Académie de Poitiers

Tout dossier manuscrit ou photographié ne sera pas recevable. La candidature doit être exploitable informatiquement, sous version word ou pdf.